



CLIENT	Amexio
PROJET	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
RÉFÉRENCE	PRO129
VERSION	1.0
STATUT DU DOCUMENT	Approuvé

CHARTE ENVIRONNEMENTALE



RÉVISION

Version	Date	Auteurs(s)	Commentaires
1.0	18/10/2022	BGE	Initialisation

CIRCUIT DE VALIDATION

Date	Emetteur	Titre	Rôle (auteur, relecteur, approbateur)	Visa
02/11/2022	XMO	Direction Générale	Approbateur	XMO

Date d'application : 10/11/2022

Nos engagements en faveur de l'environnement sont dans l'ADN et la raison d'être d'AMEXIO. L'objet de la présente Charte est de définir les Objectifs du Groupe en la matière et les Règles d'action correspondantes.

Cette Charte Environnementale est consultable sur le site internet du Groupe Amexio : <https://www.amexio.fr/>

LES OBJECTIFS DU GROUPE AMEXIO

- Réduire de manière durable et pérenne notre empreinte environnementale (consommation des ressources, gestion des déchets et émissions de gaz à effet de serre),
- Mener une action continue et déterminée pour avoir un impact positif au sein de notre écosystème (salarié-e-s, clients, partenaires, fournisseurs, prestataires, sous-traitants).

L'engagement prioritaire de la Direction du Groupe est un facteur décisif de succès dans la poursuite de ces objectifs. Amexio communique et invite ses salarié-e-s et autres parties prenantes à respecter les exigences de la politique environnementale de l'entreprise.

LES REGLES D'ACTION

En vue d'atteindre les Objectifs précités, AMEXIO s'impose les règles d'actions suivantes :

1. Mettre en œuvre des systèmes de management de l'environnement satisfaisant aux exigences de la norme ISO 14001 qui repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.
2. Fixer des objectifs de performances clairs et pertinents en mettant l'accent sur les indicateurs prioritaires.
3. Mesurer nos performances et communiquer sur nos progrès de façon régulière et transparente.
4. Réduire l'impact environnemental de nos sites, produits, services et activités, ainsi que contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées.
5. Favoriser les pratiques de mobilités durables afin de réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels ou des trajets domicile – travail.
6. Promouvoir le réemploi et le recyclage des déchets liés à l'activité économique de l'entreprise, les DEEE et les déchets dangereux.
7. Favoriser la prise de conscience des salarié-e-s afin qu'ils intègrent les considérations environnementales dans leur quotidien.
8. Mettre en œuvre nos capacités d'ingénierie pour intégrer des critères relatifs au Green IT et réduire l'impact environnementale des offres que nous concevons ou opérons en liaison avec nos clients.
9. Tendre à améliorer continuellement notre performance en matière d'environnement.